

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.11.2015

**Solvant indicateur molybdène**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Solvant indicateur molybdène

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** DU409007

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:**

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road,  
Hanover, PA 17331  
(717) 632-1291

**Détails du fournisseur:**

Dubois Chemicals Inc.  
3630 East Kemper Rd, Cincinnati, OH 45241  
(800) 438-2647

**Numéro de téléphone de secours:**

Numéro de téléphone d'urgence (800) 255-3924

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Inflammable**

Liquides inflammables, catégorie 2



**Risque pour la santé**

Toxicité systémique pour certains organes cibles après exposition unique, Catégorie 1



**Irritant**

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 4

Liquide inflammable. 2.

Toxicité aiguë inhalation 4.

STOT SE 1.

**Mentions d'avertissement :** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Vapeur et liquide hautement inflammables.

Nocif en cas d'inhalation.

Endommage les organes.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.

Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.11.2015

**Solvant indicateur molybdène**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conserver le conteneur bien fermé.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

Traitement spécifique. (Voir l'étiquette).

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'exposition : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

En cas d'incendie : Utilisation pour extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Éliminer les contenus récipients adéquatement.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

<b>Ingrédients:</b>		
CAS 64-17-5	Éthanol	80 %
CAS 67-56-1	Méthanol	20 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter immédiatement un médecin. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire.

**Après contact avec la peau :**

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincer la peau exposé doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage.

**Après ingestion :**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.11.2015

**Solvant indicateur molybdène**

Rincer abondamment la bouche. Consulter immédiatement un médecin. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Irritation. Nausée.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Produit chimique sec, mousse, sable sec ou dioxyde de carbone. Les contenants peuvent être refroidis à l'aide d'un jet d'eau.

**Agents d'extinction non appropriés:**

L'eau peut être inefficace.

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Risque d'inflammation. Dangers d'explosion modérés. Risque d'incendie dangereux lors d'une exposition à la chaleur, aux étincelles et aux flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers la source d'allumage et créer un retour de flamme. Les conteneurs peuvent exploser quand ils chauffent.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Les pompiers doivent porter des appareil respiratoire autonome SCBA. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Éliminer toute source d'allumage. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Prendre des précautions contre les décharges électrostatiques.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Assurer une ventilation suffisante pour veiller à ce que la Limite Explosive Inférieure (LEI) ne soit pas atteinte. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Précautions environnementales:**

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. L'éthanol a une faible toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Éliminer toute source d'allumage. Maîtriser le déversement. Utiliser un équipement qui ne provoque pas d'étincelles. Voir Section 8. Voir Section 13. Ne pas déverser dans les égouts. Absorber avec une matière absorbante non combustible comme du sable ou de la terre et mettre sous contenant avant élimination. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Suivre les méthodes de manipulation appropriées.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.11.2015

**Solvant indicateur molybdène**

Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Prendre des précautions contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Les contenants vides peuvent encore être dangereux puisqu'ils conservent des résidus de produits et un potentiel de vapeurs inflammables. Reportez-vous à la Section 8 pour des informations sur les Équipements de protection individuelle.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Store in a secure flammable storage area away from sources of ignition. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Le méthanol et l'éthanol sont tous deux inflammables selon NFPA Classe 1B. Entreposer avec des risques similaires.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Paramètres de contrôle:**

67-56-1, Méthanol., ACGIH: 250 ppm STEL ; 200 ppm MPT.  
67-56-1, Méthanol., NIOSH : 250 ppm LECT ; 325 mg/m<sup>3</sup> LECT.  
67-56-1, Méthanol., NIOSH : 200 ppm MPT ; 260 mg/m<sup>3</sup> MPT.  
64-17-5, Alcool éthylique, Denatured , ACGIH VLS : 1880 mg/m<sup>3</sup>.  
64-17-5, Alcool éthylique, Denatured , OSHA LEP : 1900 mg/m<sup>3</sup>.

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail.

**Protection respiratoire:**

Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. En cas de dépassement des limites d'exposition, un respirateur à masque complet avec une cartouche anti-vapeurs organiques peut être porté. Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. En cas de dépassement des limites d'exposition, un respirateur à masque complet avec une cartouche anti-vapeurs organiques peut être porté.

**Protection de la peau:**

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

**Protection oculaire:**

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

**Mesures générales d'hygiène:**

Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Effectuez un entretien de routine.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide transparent	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Aucune donnée Aucune donnée
--	---------------------	--	--------------------------------

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.11.2015

<b>Solvant indicateur molybdène</b>			
<b>Odeur :</b>	Comme l'alcool	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Aucune donnée
<b>Seuil d'odeur:</b>	~2 ppm	<b>Densité de la vapeur:</b>	Aucune donnée
<b>Valeur pH:</b>	Aucune donnée	<b>Densité relative:</b>	Aucune donnée
<b>Point de fusion / congélation:</b>	Aucune donnée	<b>Solubilités:</b>	Hydrosolubles.
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	Aucune donnée	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Aucune donnée
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	>=11 °C	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Aucune donnée
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune donnée	<b>Température de décomposition:</b>	Aucune donnée
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Aucune donnée	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Aucune donnée b. Dynamique: Aucune donnée
<b>Densité à 20°C:</b>	Aucune donnée		

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:**

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**Stabilité chimique:**

Stable sous des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucune en cas de traitement normal. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**Conditions à éviter:**

L'excès de chaleur, les matières incompatibles, les flammes ou les étincelles.

**Matériaux incompatibles:**

Les comburants, réducteurs, les métaux alcalins, les acides, le sodium, le potassium, les métaux comme les poudres, les chlorures d'acide, l'anhydride d'acide, le magnésium, l'aluminium en poudre, le pentafluorure de brome, le dioxyde de potassium, le bromure d'acétylène et le chlorure d'acétylène. Chaleur, étincelles, flammes nues, platine.

**Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Vapeurs âcres et irritantes.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë:**

**Dermique:**

64-17-5 Éthanol DL50 15800 mg/kg (lapin).

Méthanol 67-56-1 DL50 Dermique 17.100 mg/kg (lapin).

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Dommages/irritations oculaires sévères:**

irrite les yeux et la peau.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.11.2015

**Solvant indicateur molybdène**

**Mutagenicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:**

S'est produit chez les animaux de laboratoire

**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité**

Toxicité aquatique, L'éthanol a une faible toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique.

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Pimephales promelas : 28200 mg/L.

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Oncorhynchus mykiss: 19500 - 20700 mg/L.

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Pimephales promelas : > 100 mg/L.

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Oncorhynchus mykiss: 18 - 20 mL/L.

Poisson d'eau douce, 96 heures CL50 Lepomis macrochirus: 13500 - 17600 mg/L.

**Persistance et dégradabilité:**

Non persistant.

**Potentiel bioaccumulatif:**

Ne devrait pas former une bio accumulation.

**Mobilité dans le sol:**

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux pour assurer que les déchets soient dûment caractérisés. Absorber avec des matériaux appropriés et recueillir dans un contenant avant élimination. Aérer la zone où est survenu le déversement. Un agent d'extinction d'incendie doit être disponible en cas d'incendie. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un équipement qui ne provoque pas d'étincelles.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

1993

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (ÉTHANOL, MÉTHANOL).

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (ÉTHANOL, MÉTHANOL).

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.11.2015

**Solvant indicateur molybdène**

**Classe de risques:** 3, 6  
**Groupe d'emballage:** II.  
**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.  
**Commentaires:**  
Aucun(e)

**Classe de risques:** 3, 6  
**Groupe d'emballage:** II.  
**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.  
**Commentaires:**  
Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu, Chronique, Incendie

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

67-56-1 Methanol.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

67-56-1 Methanol U154.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

67-56-1 Méthanol 5000.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

67-56-1 Methanol.

64-17-5 Éthanol.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.11.2015

**Solvant indicateur molybdène**

risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière. Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque.

**NFPA:** 1-0-0

**HMIS:** 1-0-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
IATA	Association internationale du transport aérien.
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux



**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.11.2015

**Solvant indicateur molybdène**

- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).  
NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).  
HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).  
WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).  
DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).